



CONTRIBUER À VOTRE **ESSOR**
PAR L'INNOVATION

MÉMOIRE – PROJET DE LOI N°44

Transmis à la Commission de l'économie et du travail

Mars 2024





TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉSENTATION DU RÉSEAU DES CCTT – SYNCHRONEX.....	1
2.	CONTEXTE.....	1
3.	RAPPEL DU MÉMOIRE DES CCTT AU CHANTIER SUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL.....	3
4.	PROJET DE LOI N°44.....	4
5.	FRQ ET LE MEIE.....	4
6.	FUSION DES TROIS FONDS.....	5
6.1	FACILITER LES PONTS ENTRE LES SECTEURS ET LES DISCIPLINES.....	5
6.2	SIMPLIFICATION ET UNIFORMITÉ DES PROGRAMMES.....	5
6.3	CYCLE RECHERCHE ET INNOVATION.....	5
7.	LE RÔLE DE REPRÉSENTATION DU SCIENTIFIQUE EN CHEF.....	6
7.1	POSITIONNEMENT ET RAYONNEMENT DU QUÉBEC EN RECHERCHE.....	6
7.2	LEADERSHIP DANS LE RÉSEAU FRANCOPHONE.....	6
7.3	DIPLOMATIE SCIENTIFIQUE.....	6
8.	MISSION ET FONCTIONS DES FONDS.....	7
8.1	RÉÉQUILIBRAGE BUDGÉTAIRE ENTRE RECHERCHE FONDAMENTALE ET APPLIQUÉE.....	7
8.2	PROGRAMMES.....	7
9.	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT.....	8
9.1	STRUCTURE DE GOUVERNANCE.....	8
9.2	CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	8
9.3	DIRECTION SCIENTIFIQUE ET COMITÉ CONSULTATIF.....	8

1. PRÉSENTATION DU RÉSEAU DES CCTT – SYNCHRONEX

Le Québec compte 59 centres collégiaux de transfert de technologies et de pratiques sociales novatrices (CCTT), chacun se spécialisant dans un domaine d'expertise qui lui est propre. Ils sont regroupés au sein du Réseau des CCTT – Synchronex, (Réseau) dont la mission est de maximiser l'impact de l'expertise collective et individuelle des CCTT en innovation et en recherche appliquée dans le développement socio-économique du Québec et du Canada. Le dispositif des CCTT est déployé dans presque toutes les régions du Québec comprenant un établissement d'enseignement collégial, contribuant à en faire un réseau hautement accessible et adapté aux besoins spécifiques des différents territoires et en mesure de soutenir leur développement.

Comptant sur plus de 2 400 expert.e.s en innovation et en recherche appliquée, les CCTT détiennent une large gamme d'expertises et d'équipements qui leur permet d'aider annuellement plus de 6 000 entreprises et organisations clientes, dont plus de 70 % de PME, dans l'amélioration de leurs procédés, leurs produits et leurs pratiques par la réalisation de plus de 11 000 projets.

Les activités des CCTT sont financées en partie par le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. La plus récente évaluation gouvernementale faite par les deux ministères, qui porte sur la période 2011 à 2017¹, juge que leurs résultats sont « très satisfaisants ». De plus, ils affichent une performance enviable : le financement public dont ils bénéficient pour leur fonctionnement de base ne représente que 15 % de leur chiffre d'affaires. Peu d'organisations en recherche, sinon aucune, n'affichent un tel rendement, tout en s'adressant à des entreprises et organisations qui n'auraient probablement pas la capacité de s'engager dans des projets d'innovation sans leur appui.

Les CCTT profitent également d'une étroite collaboration avec le milieu de l'enseignement supérieur, ce qui leur permet de jouer un rôle clé dans la formation d'une relève innovante et qualifiée. Plus de 17 000 étudiant.e.s sont rejoint.e.s annuellement par les activités des CCTT, dont près de 900 prennent activement part à la réalisation de projets. Grâce à cet ancrage au collégial, les entreprises ont accès à des expertises de pointe complémentaires pour élaborer des projets novateurs et durables.

2. CONTEXTE

Productivité

Dans son discours du budget, le 12 mars dernier, le ministre des Finances, Éric Girard, a de nouveau souligné la volonté du gouvernement d'améliorer la productivité et a clairement identifié que celle-ci est nécessaire à la croissance économique.

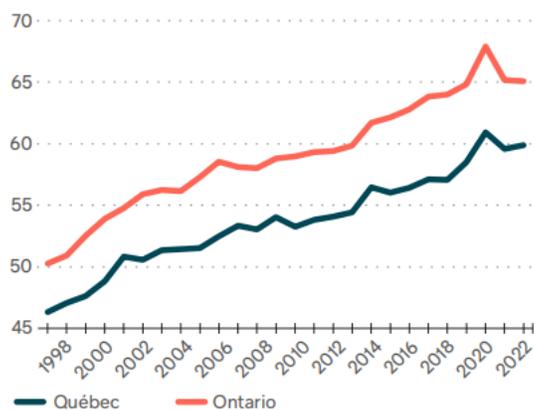
Soulignons que l'OCDE prévoit que, parmi ses 38 membres, le Canada connaîtra la plus faible croissance du PIB réel par habitant jusqu'en 2060². La croissance économique n'est pas un concept abstrait. La réduction de l'écart du PIB réel par habitant avec l'Ontario ne se fera pas sans croissance économique. Et la croissance économique ne se fera pas sans hausse de la productivité. Pour le gouvernement, la productivité est un des trois déterminants du potentiel économique du Québec.

¹ MEI, Dispositif des centres collégiaux de transfert de technologies (CCTT), Rapport d'évaluation, juin 2019

² Guillemette, Y. and D. Turner (2021), "The long game: Fiscal outlooks to 2060 underline need for structural reform", OECD Economic Policy Papers, No. 29, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/a112307e-en>.

Malheureusement, la productivité du Québec est inférieure à celle de la province voisine, comme le démontre le tableau³ qui suit.

Productivité (PIB/heure travaillée) (dollars enchaînés de 2017), Québec et Ontario, 1997-2022



SOURCES : Statistique Canada, Heures effectivement travaillées selon l'industrie, données annuelles, tableaux 14-10-0037-01. Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industries, provinces et territoires, tableau 36-10-0402-01. Calculs des auteurs.

Entre 1981 et 2022, la productivité du travail au Québec n'a progressé en moyenne que de 1,01 % par année. En cette matière, le Québec se retrouve aujourd'hui parmi les derniers du groupe OCDE19. Cela nous a causé un imposant retard de productivité. Alors qu'il n'y avait qu'un faible écart entre la productivité du travail de l'économie québécoise et celle de la moyenne OCDE19 au début des années 80, celui-ci s'élève maintenant à 31 %, en faveur de la moyenne OCDE19⁴.

Statistique Canada a identifié les principaux facteurs de la croissance de la productivité du travail et a conclu que les investissements en immobilisations en constituent le principal facteur. Selon une nouvelle étude de Statistique Canada, intitulée « Ralentissement des investissements au Canada après le milieu des années 2000 : le rôle de la concurrence et des actifs incorporels », l'investissement par travailleur dans les entreprises canadiennes a reculé de 20 % de 2006 à 2021⁵.

Recherche fondamentale vs recherche appliquée

L'été dernier, souhaitant « combler les écarts de niveau de vie du Québec avec ses principaux partenaires », le gouvernement du Québec a lancé des consultations visant à « identifier les impacts à long terme des écarts de niveau de vie, les pistes de solution pour combler ces derniers et les déterminants qui permettront d'augmenter la croissance économique potentielle du Québec ».

Pendant le débat sur le principe du *Projet de loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche*, le ministre délégué à l'Économie, Christopher Skeete, s'est penché sur le sens du mot « innovation » et il en concluait que « l'innovation, c'est la capacité, pour un peuple, dans le cas qui nous occupe,

³ Guillaume Hébert et Mathieu Dufour, Richesse et productivité : le Québec doit-il rattraper l'Ontario ?, Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, mars 2024. <https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2024/03/2024-productivite-Qc-Ont.pdf>

⁴ Jonathan Deslauriers, Robert Gagné et Jonathan Paré, Productivité et prospérité au Québec — Bilan 2023, Centre sur la productivité et la prospérité — Fondation Walter J. Somers, mars 2024. <https://cpp.hec.ca/wp-content/uploads/2024/03/PP-2023-01.pdf>

⁵ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240222/dq240222d-fra.htm>

de pouvoir produire les conditions qui vont nous amener à pouvoir accélérer notre recherche et développement, qui va nous amener, justement, à peut-être travailler cet écart de richesse qui nous affecte ».

En clair, cela signifie que l'innovation — qui découle de la recherche — est, notamment, une façon de hausser la productivité du Québec.

Il est important de différencier la recherche fondamentale de la recherche appliquée. Les deux sont très importantes, mais aussi très différentes. La recherche fondamentale est celle dont l'objectif est d'acquérir de nouvelles connaissances et de faire progresser la science. L'utilisation de cette avancée n'est pas nécessairement envisagée au moment de la débiter. La recherche appliquée, au contraire, conduit vers un but pratique déterminé en amont du début des travaux. Elle répond à un besoin, à un problème, clairement défini par un « client », un milieu preneur, qui peut être une entreprise, un OSBL ou encore une administration publique.

Parmi les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Québec et le Canada traînent en queue de peloton en matière de recherche appliquée.

Permettez-nous une image pour illustrer cette situation. Saviez-vous que, dans les plans stratégiques des Fonds de recherche du Québec — Nature et technologies⁶, Société et culture⁷ et santé⁸, un document d'un peu plus d'une vingtaine de pages, le mot « appliquée » n'apparaît qu'environ 7 fois, alors que le mot « fondamentale » apparaît plus de 40 fois ?

3. RAPPEL DU MÉMOIRE DES CCTT AU CHANTIER SUR LA RECHERCHE AU COLLÉGIAL

En octobre 2023, le Réseau a présenté un mémoire dans le cadre du Chantier sur la recherche au collégial, lequel s'articulait autour de six grandes priorités. L'une d'entre elle cible directement les Fonds de recherche du Québec.

Un extrait du mémoire est présenté ci-dessous :

Priorité 2 - L'amélioration du financement des activités scientifiques

Nous proposons de mieux soutenir l'action collective des CCTT sur de grands enjeux stratégiques et sociétaux misant sur la capacité des CCTT d'assembler, de manière agile et synergique, leurs expertises et ressources pour faire face à pratiquement n'importe quel défi.

RECOMMANDATION 6

Mettre en place des financements importants pour soutenir l'action mutualisée des CCTT sur des grands enjeux sociétaux priorités par le gouvernement du Québec

Nous estimons que les interventions prioritaires sont :

- la mise en place de financements pour soutenir la création et le fonctionnement des escouades au sein du Réseau des CCTT - Synchronex;
- le soutien financier apporté à des initiatives stratégiques s'attaquant à de grands enjeux sociétaux et faisant appel à la contribution de plusieurs CCTT, le plus souvent réunis au sein d'escouades.

⁶ https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2023/03/p_strat_frnt_vf-00_web.pdf

⁷ https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2023/03/p_strat_frsc_vf-00_web.pdf

⁸ https://frq.gouv.qc.ca/app/uploads/2023/03/p_strat_frqs_vf-00_web.pdf

Nous proposons aux FRQ de mieux soutenir la recherche collégiale, d'adapter ses critères de programme pour mieux tenir compte des spécificités du réseau collégial et de mieux soutenir la recherche interordres, à laquelle les CCTT aspirent tout en reconnaissant le fait que de nombreux obstacles en freinent l'essor.

RECOMMANDATION 8

Renforcer le soutien à la recherche au collégial déployé par les Fonds de recherche du Québec

Nous estimons que les priorités à cet égard sont :

- le rétablissement du Programme de recherche collégiale du FRQ-NT, en attendant son éventuel remplacement ou son actualisation à la suite du Chantier sur la recherche au collégial;
- le rehaussement de l'enveloppe dédiée à la recherche collégiale avec une adaptation des critères de diplomation pour les chercheurs de CCTT, permettant de financer un plus grand nombre de projets avec des financements unitaires plus importants, et de qualifier des chercheurs et chercheuses avec maîtrise;
- le développement de programmes de financement favorisant la collaboration interordre;
- l'évaluation de la possibilité de créer et de financer des chaires de recherche interordre.

4. PROJET DE LOI N°44

Ce projet de loi, déposé par le ministre de l'Économie de l'Innovation et de l'Énergie, actualise la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en ce qui concerne la recherche et l'innovation, confère au Ministre le devoir d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie en matière de recherche et d'innovation et institue le Fonds de recherche du Québec (FRQ) par la fusion des trois fonds de recherche du Québec (FRQNT, FRQSC et FRQS).

C'est en 2011, avec la création du rôle de Scientifique en chef, que les 3 Fonds, chacun légalement constitués, se sont réunis sous la grande bannière intitulée « les Fonds de recherche du Québec ». Avec le projet de loi 44, ce dernier sera légalement constitué sous le nom de Fonds de recherche du Québec (FRQ) et viendra remplacer les trois Fonds qui jusqu'alors étaient des entités légalement constituées. Cette modification viendra alléger, simplifier et optimiser la structure de gouvernance.

Le projet de loi vient également octroyer au ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie la responsabilité d'élaborer la stratégie de recherche et d'innovation pour le Québec. Il est important d'assurer une cohérence et une continuité entre les deux piliers que sont la recherche et l'innovation. Tout en préservant l'excellence et l'indépendance de la recherche réalisée, le Réseau tient à souligner l'importance d'être en mesure de soutenir des priorités de recherche choisies en fonction des grands enjeux sociétaux auxquels nous faisons face. Cela implique un soutien continu à la recherche, jumelé à des conditions adéquates quant à la valorisation tant des technologies que des pratiques sociales, et ce, notamment par l'entremise des collègues et des CCTT qui jouent un rôle vital dans la traduction des connaissances en applications concrètes et leur maturation vers le marché et les milieux preneurs.

Par ce projet de loi, le Réseau salue la volonté du gouvernement de simplifier, consolider et optimiser l'organisation gouvernementale en matière de recherche et d'innovation. Très favorables au projet de loi n° 44, les centres collégiaux de transfert (CCT) se mobilisent et se joignent à leur Réseau pour transmettre leurs recommandations au gouvernement quant au Fonds de recherche du Québec et de leurs attentes dans ce déploiement.

5. FRQ ET LE MEIE

En 1999, on assiste à la création du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec. L'année 2001 voit apparaître la première Politique québécoise de la science et de l'innovation « Savoir changer le monde », laquelle s'inscrit dans des perspectives que dictent les exigences de la société du savoir à laquelle le Québec entend participer pleinement. Dans le cadre de cette politique, on assistera à une refonte des organismes de financement de

la recherche avec l'apparition du FRQNT, FRQSC et FRQS. Les Fonds seront définis non plus par discipline, mais par grands domaines de recherche afin de favoriser la recherche multidisciplinaire.

Bien que certains se scandalisent aujourd'hui du fait que le nouveau FRQ soit subordonné au MEIE, c'est déjà le cas depuis 2003 que les trois Fonds de recherche du Québec relèvent du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation⁹.

On peut réellement se désoler du fait qu'au fil des modifications législatives et réglementaires successives, on observe la disparition de notion explicite comme recherche appliquée au profit de la recherche, pour finir avec la science.

Le Réseau tient à renchérir sur le fait qu'il est essentiel de ne pas subordonner toute activité de recherche aux seules visions et intérêts politiques et économiques. La diversité des disciplines, des secteurs et des perspectives de recherche doit être préservée pour permettre une approche équilibrée et structurante de l'innovation. L'objectif de favoriser un écosystème de recherche dynamique et agile, excellent, capable de relever les défis actuels et futurs tout en contribuant au bien-être et à la prospérité de la société québécoise, doit demeurer.

6. FUSION DES TROIS FONDS

Le Réseau voit la fusion des trois Fonds comme une opportunité de créer des synergies et des collaborations qui transcendent les disciplines et d'aborder les grands enjeux de société selon une approche holistique, multidisciplinaire et concertée.

6.1 Faciliter les ponts entre les secteurs et les disciplines

La fusion permettra l'établissement de ponts structurels plus facilitants entre les secteurs et encouragera les échanges et la collaboration entre les chercheuses et les chercheurs de différents secteurs et disciplines afin d'aborder des enjeux sociétaux complexes. Il est ainsi attendu l'avènement de nouveaux programmes de financement spécifiques pour des projets intersectoriels et interordres, de nouveaux espaces de concertation ou de collaboration intersectoriels ainsi qu'une démocratisation des savoirs entre les secteurs afin de résoudre des enjeux communs. Si nous nous réjouissons de ces changements, pour le Réseau, il reste important de maintenir la capacité d'intervenir dans les trois secteurs, et non simplement domaines de recherche, de continuer à les financer adéquatement et de renforcer les aspects en sciences sociales et humaines.

6.2 Simplification et uniformité des programmes

La complexité des règles de financement et des procédures administratives peut être un frein à la recherche, à la collaboration et à l'innovation. En simplifiant et en uniformisant ces règles sous une même entité, le Fonds de recherche du Québec, il est attendu une réduction de la charge administrative pour les chercheuses et les chercheurs, une cohérence des règles particulièrement en regard de l'éligibilité du statut des chercheuses et des chercheurs, une collecte concertée des indicateurs de retombées et globalement une optimisation de l'efficacité du processus de demande de financement.

6.3 Cycle recherche et innovation

En fusionnant les trois Fonds et avec la création du Conseil de l'innovation du Québec, le Québec se dote d'une force de frappe sur l'ensemble de la chaîne d'innovation, soit de l'idée à la commercialisation. Pour le Réseau, il est attendu que ces deux entités soient agiles et qu'elles accélèrent et amplifient les retombées de la recherche

⁹ FRQSC- <https://frq.gouv.qc.ca/40e-anniversaire>

notamment par la mise en place de mécanismes facilitant le transfert des résultats de la recherche vers des applications pratiques et des innovations.

Pour le Réseau, il est anticipé que cette fusion conduira à une recherche plus collaborative (secteurs et ordre), plus efficiente et mieux orientée vers les besoins de la société, tout en préservant la diversité et la spécificité des secteurs de recherche.

7. Le rôle de représentation du Scientifique en chef

Le Réseau tient à saluer l'ajout du rôle de diplomate scientifique sur les plans local, régional, national et international au mandat du scientifique en chef ainsi que le leadership qu'il assumera dans le positionnement et le rayonnement du Québec ailleurs au Canada et à l'étranger. Les ajouts à son mandat témoignent de la reconnaissance et du rôle crucial accordé à la science par le Québec dans les relations internationales et dans le rayonnement de la province.

7.1 Positionnement et rayonnement du Québec en recherche

Le Scientifique en chef joue un rôle essentiel dans le positionnement et le rayonnement du Québec à l'échelle nationale et internationale en mettant de l'avant l'excellence de la recherche réalisée au Québec, en favorisant les partenariats internationaux (Agence nationale de la recherche, United Kingdom Research and Innovation, Fonds national de la recherche scientifique FNRS, etc.) et en représentant la communauté scientifique québécoise lors d'événement et de rencontre internationale (présidence de l'International Network for Government Science Advice, consulats et ambassades, congrès internationaux).

7.2 Leadership dans le réseau francophone

Le Québec, en tant que province francophone dotée d'un organisme subventionnaire spécifiquement dédié à la recherche, joue un rôle de leader dans la mise en place et le soutien de réseaux francophones en recherche. Pour le Réseau, le nouveau rôle du Scientifique en chef aura pour effet de renforcer les liens avec d'autres institutions de recherche francophones à travers le monde, de favoriser la poursuite de la promotion des collaborations, des échanges de connaissances et des partages de bonnes pratiques ainsi que d'encourager le développement de projets de recherche collaboratifs, en assurant leur positionnement et rayonnement dans la Francophonie.

7.3 Diplomatie scientifique

Le rôle de diplomate scientifique implique de représenter l'ensemble de la communauté scientifique dans les relations avec d'autres acteurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux. Cela peut inclure la participation à des rencontres avec des décideurs politiques, des leaders d'opinion, des représentants de la société civile et des partenaires de l'industrie pour promouvoir la science et l'innovation et pour défendre les intérêts de la communauté scientifique. Comme les CCTT, de par leurs activités sont à la confluence de la recherche appliquée, de l'industrie et des décideurs politiques plus locaux, le Réseau manifeste son désir de collaborer avec le Scientifique en chef dans le déploiement de cet aspect de sa mission.

Les ajouts au rôle du Scientifique en chef proposés dans ce projet de loi viendront appuyer toute initiative visant la mise en place de réseaux collaboratifs internationaux et de soutien à la recherche dans le cadre de la Francophonie, en les dotant de plus d'une crédibilité et d'un rayonnement à l'international.

8. Mission et fonctions des Fonds

Dans le projet de loi, la mission des Fonds demeure quant au soutien du développement stratégique et cohérent de la recherche scientifique au Québec, et dans la promotion et l'aide financière à la recherche, qu'elle soit libre, fondamentale ou appliquée, au sein des établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur. Le Réseau souhaite cependant souligner que les financements propres du FRQ devraient être mieux répartis entre la recherche fondamentale et appliquée.

8.1 Rééquilibrage budgétaire entre recherche fondamentale et appliquée

Au Canada, 140 collèges et instituts se partagent 2 % du budget des tri-conseils (CRSNG, CRSH et IRSC) alors qu'environ 110 universités disposent de 98 % du budget¹⁰. Ce même constat se reflète malheureusement au niveau provincial avec les Fonds de recherche du Québec. Le Réseau souhaite que le Fonds de recherche du Québec profite de la réorganisation proposée pour accroître son soutien à la recherche réalisée dans les collèges.

8.2 Programmes

- Le Réseau déplore l'arrêt au FRQNT d'un des deux seuls programmes exclusivement dédiés à des projets de recherche pour les chercheuses et chercheurs de collège, soit le Programme de recherche au collégial et s'attend à voir réapparaître le même type de programme bonifié pour toutes les disciplines sous la nouvelle entité.
- Le Réseau estime qu'il faut mieux soutenir les collaborations interordres par des programmes appropriés et le soutien à la mise en place de chaires interordres, sans que celles-ci ne doivent nécessairement être liées aux zones d'innovation.
- Dans cet esprit, le Réseau tient à féliciter le FRQNT pour la création du programme Catalyseur d'innovation, dont la structure est plutôt de type réseau et implique un leadership exercé par des CCTT et une collaboration avec au moins une université, pour lequel il y a un fort engouement, mais un manque de financement criant. Le Réseau souhaiterait donc assister à une augmentation significative de son financement.
- Le Réseau souhaite voir financer plus de stages dans les CCTT et les collèges. Le Réseau propose de collaborer avec la nouvelle entité pour adapter les programmes existants et mieux diffuser ces opportunités auprès de nos membres afin de susciter l'intérêt de la relève à accéder à des carrières scientifiques.
- Le Réseau demande une uniformisation au sein du Fonds de recherche du Québec de certains critères d'éligibilité, notamment le statut de chercheuse et chercheur de collège. Le Réseau est prêt à collaborer en tout temps avec le Fonds afin de mieux définir ce statut ainsi que tout enjeu relatif à la rémunération des chercheuses et chercheurs de collège et ainsi prendre adéquatement en compte la réalité des CCTT.
- Le Réseau encourage la nouvelle entité à ouvrir l'ensemble de ses programmes aux chercheuses et chercheurs de collège et de CCTT. Cependant, un souci particulier devra être mis sur l'établissement des critères d'évaluation appropriés et mieux adaptés aux caractéristiques des chercheuses et chercheurs de collège.

¹⁰ Soutien à la commercialisation de la propriété intellectuelle. Rapport du Comité permanent de la science et de la recherche. Lloyd Longfield. Novembre 2023. 44^{ème} législature, 1^{ère} session, 70p.

9. Organisation et fonctionnement

Le Réseau tient à saluer le gouvernement quant à son action en regard de la saine gouvernance des organismes publics. La mise en place de nouvelles mesures liées à la création du FRQ favorisera une gouvernance plus efficace (réduction du fardeau administratif de trois conseils d'administration), transparente et adaptée aux besoins diversifiés de la communauté de recherche, tout en garantissant une prise de décision éclairée, équilibrée et adaptée aux contextes socio-économique et environnemental du Québec.

9.1 Structure de gouvernance

Par ce projet de loi, le Scientifique en chef deviendra le président-directeur général du FRQ, ce qui garantira le maintien des orientations scientifiques par secteur en plus d'assumer la gestion des ressources, des services et des programmes de financement. La présidence du conseil d'administration sera une fonction distincte et indépendante afin d'éviter tout conflit d'intérêts et assurer une gouvernance transparente.

9.2 Conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) sera composé de 15 à 19 personnes dont la moitié proviendra des secteurs de recherche et d'un représentant étudiant. Même si les membres devront être indépendant de la recherche, la composition de ce CA devra garantir une représentation équilibrée des différentes perspectives et besoins en matière de recherche selon les secteurs de recherche, mais également du point de vue universitaire et collégial. À ce titre, le Réseau tient à signifier son intérêt à siéger sur ce CA pour représenter les particularités et besoins de la recherche collégiale ainsi que de la recherche appliquée réalisée avec et pour des entreprises et organisations clientes au Québec.

9.3 Direction scientifique et comité consultatif

Le Réseau tient à souligner l'importance du maintien des postes de direction scientifique et de la mise en place de comités aviseurs et ce, pour chacun des secteurs. Ces directions continueront de superviser les activités de recherche selon leur secteur, de veiller à ce qu'elles soient alignées sur les priorités stratégiques définies par le FRQ et de faciliter des ponts entre les disciplines. Il est anticipé par le Réseau que la mise en place de comités consultatifs permettrait de rapporter les réalités terrain tant du côté universitaire que collégial, de fournir des conseils d'experts et des suggestions sur les orientations stratégiques liées spécifiquement aux secteurs et d'orienter les programmes de financement et les politiques de recherche.